

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Dienville
SEANCE DU 21 JUILLET 2021

Date de la convocation : 16 juillet 2021

Date d'affichage : 28 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Claude LARGE, maire.

Présents : AGRAPART Magalie, ASSIER Roger, CARTIER Isabelle, COQUIN Mélisandre, DUPONT Bruno, LARGE Claude, MAILLARD Francis, PAILLEY Régis, PETIT Catherine, TABOURET Nathalie, VINZENT Franck

Représentés : BOURCIER Céline par CARTIER Isabelle, DOYEN Florence par PETIT Catherine, RAVIER Sébastien par LARGE Claude, VERHAEGEN Yannick par ASSIER Roger

Secrétaire : TABOURET Nathalie

Approbation du PV du conseil de juin 2021

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

D2021_49 – Affouages 2020-2021

Afin de pouvoir effectuer la facturation des affouages, Mr Pailley Régis propose de prendre une délibération pour le temps restant du mandat, c'est-à-dire pour 5 ans à partir de cette année, soit jusqu'en 2026. Mr Pailley informe que le tarif du stère est fixé à 3€/stère sauf décision de changement de tarif avant la fin du mandat, auquel cas une nouvelle délibération devra être prise.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE les propositions de Mr Pailley Régis concernant les affouages.

FIXE la taxe d'affouage à 3€ le stère pour la durée du mandat (jusqu'en 2026) sauf décision de changement de tarif.

D2021_50 – Travaux forêt : coupes n° 17 et n° 26

Mr Pailley Régis expose la proposition de l'ONF concernant les travaux de maintenance (cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée)

- Sur la coupe n° 17 = 3 kms
- Sur la coupe n° 26 = 5.7 kms

Pour un montant de 905.50€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la proposition de l'ONF pour un montant de 905.50€ HT

D2021_51 – Baux à valider

Mr Pailley Régis revient sur la révision des baux communaux. Une délibération avait été prise en février 2021 mais plusieurs modifications sont intervenues. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau et de remettre ces baux à jour.

Mr Pailley Régis, étant concerné par cette affaire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le renouvellement de ces baux selon les diverses modifications.

D2021_52 - Remplacement Agent Technique en période estivale

Mme Petit Catherine signale que suite au désistement de l'entreprise CC Nettoyage, il est nécessaire de prévoir le remplacement de l'agent technique d'entretien pour la période estivale, du 02 au 28 Août 2021, à raison de 40 minutes par jour. Elle soumet la candidature d'une personne de Dienville, disponible pour effectuer ce remplacement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la proposition de Catherine Petit concernant le remplacement de cet agent pour le mois d'août.

D2021_53 - Nomination coordonnateur Recensement de la population 2022

Mme Petit Catherine revient sur le sujet du recensement de la population, qui devait avoir lieu en 2021 et qui a été reporté en 2022 à cause de la crise sanitaire. Le recensement de la population s'effectuera donc du 20/01/2022 au 19/02/2022.

L'INSEE demande de désigner un coordonnateur communal. Mme Petit Catherine propose de remplir ce rôle et sort ainsi de la salle car elle ne peut donc pas participer au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

NOMME Catherine Petit comme coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population 2022.

D2021_54 - 6/ DM (décision modificative) Budget Commune pour provisions de dépréciation de créances de plus de 2 ans

Mr Large Claude explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant le budget de la Commune afin de prévoir des provisions de dépréciation de créances de plus de 2 ans. Le montant de ces créances s'élève à 1 017.69€ pour le compte 4116 et 31€ pour le compte 4146. Il convient de prévoir au moins 15% de ces montants, soit 157.31€ au minimum.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE cette décision modificative dans le budget de la Commune.

D2021_55 - 7/ DM (décision modificative) Budget Assainissement pour provisions de dépréciation de créances de plus de 2 ans

Mr Large Claude explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant le budget Assainissement afin de prévoir des provisions de dépréciation de créances de plus de 2 ans. Le montant de ces créances s'élève à 2 746.82€ pour le compte 4161. Il convient de prévoir au moins 15% de ces montants, soit 412.02€ au minimum.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE cette décision modificative dans le budget Assainissement.

D2021_56 – Cession d'une partie d'un terrain communal

Mr Large Claude informe le Conseil Municipal qu'une personne souhaite acquérir un terrain de la Commune cadastré ZM 19 d'une contenance de 411 m2, situé à l'angle de la Rue des Anciens Combattants et Rue Victor Brelest.

Ce terrain se situe en zone constructible et devra faire l'objet d'une division parcellaire afin d'élargir la chaussée.

D'autre part, le raccordement au réseau d'eau potable a été effectué.

Il est proposé au Conseil Municipal un prix de vente sur la base de 15€/m2 sur la surface restante après division.

L'acquéreur devra aussi s'acquitter des frais générés par cette division parcellaire et par le raccordement au réseau d'eau potable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE cette décision de cession d'une partie d'un terrain communal.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe :

- Travaux d'accessibilité Eglise-Place : une réunion de début de chantier aura lieu le 02 Août 2021 à 9h00. Puis une réunion de chantier se tiendra tous les lundis matin à 9h00.
La durée prévisionnelle des travaux est de 12 semaines.
Les frais engendrés pour l'accessibilité devant la boulangerie devraient être partagés avec le commerçant.
Concernant l'arrêt de bus, le prestataire va être contacté.
- Travaux Portes de l'Eglise : ils devraient commencer courant septembre
- Travaux concernant l'intégration de l'Agence Postale Communale à la Mairie : un retour est toujours attendu de la part de l'Architecte.
- Subventions DETR et DSIL 2022 : A étudier car très intéressant pour des projets futurs ; notamment la DETR qui serait de 30% au minimum.
- Opération « Tranquillité Vacances » : des passages de la Gendarmerie seront effectués pendant la période des vacances ; s'inscrire auprès de la Gendarmerie.

- Temps de travail des agents communaux : Suite à la loi de transformation de la fonction publique, la Préfecture nous demande de délibérer, d'ici la fin de l'année, si cela n'a pas déjà été fait par le passé, afin de fixer le temps de travail des agents à 1607H/an et en abrogeant les congés accordés sans base légale ou réglementaire.
- TIG (travaux d'intérêt général) : ce sujet a été présenté à l'Assemblée des Maires. Il serait peut-être intéressant de prendre quelqu'un dans ce cadre au service technique.
- Clos de Rizaucourt : des fouilles archéologiques ont été effectuées et rien n'est à signaler. Cela concerne 9 lots supplémentaires, qui vont être mis en vente pour construire.
- Vide grenier du 1^{er} Août 2021 au Port : nous entrons actuellement dans la 4^{ème} vague de la crise sanitaire, l'évolution de l'épidémie et sa vitesse de propagation, avec un brassage de population, qui se trouvait dans les zones fortement impactées, peut poser problème. Et malgré que la présentation du « PASS sanitaire » ne soit pas obligatoire à ce jour pour ce type d'évènement, les conditions d'organisation paraissent trop lourdes à gérer.

Cependant, il est demandé au Conseil de voter pour ou contre le maintien de ce vide grenier :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix contre et 1 voix pour, décide d'annuler le vide grenier du 1^{er} Août 2021 au Port.

TOUR DE TABLE :

Isabelle CARTIER :

- Mme Mogisse (qui fabrique des bijoux en pierres naturelles) souhaiterait venir 1 fois/mois sur le marché hebdomadaire.
- Label Pavillon Bleu : le concours cette année aura pour thème la plage et l'environnement ; sous forme d'arts plastiques ; proposition de lots locaux. Le concours est lancé via Facebook et affichage à la Mairie.
- Annulation du Feu d'Artifice : le feu du 13 Juillet avait été reporté au 14 Août mais il ne se fera pas non plus à cette date à cause de la 4^{ème} vague du COVID-19.

Régis PAILLEY :

- Vente de bois 2020 pour 154 962.94€
Mr Pailley informe de diverses cotisations à régler :
- CVO 2020 : cotisation de 686.55€
- Cotisation communes forestières d'un montant de 309€
- ONF cotisation à l'hectare de 611.22€ ; frais de garderie de 20 062.43€

Catherine PETIT :

- Influenza aviaire : la situation sanitaire s'améliore en France et dans l'ensemble des communes de l'Aube. Cependant, le respect des règles de biosécurité de la part de chaque détenteur de volailles est primordial pour éviter toute contamination au sein de son élevage ou au sein de sa basse-cour. Toute mortalité ou signe de maladie sont à signaler à un vétérinaire ou à la DDETSPP (03.25.80.33.33).
- Ambroisie : la Préfecture demande de désigner un référent pour surveiller et signaler la présence de cette plante sur la Commune (plante envahissante et très allergisante). Claude Large est désigné référent.

 **Francis MAILLARD :**

- Réunion avec les RuD : afin de partager les terrains avec l'USD. Le demi terrain sera libéré lors des compétitions. Le calendrier des matchs est attendu pour planifier l'organisation. Lorsque les terrains seront jugés impraticables, le site sera totalement fermé à toutes pratiques sportives en extérieur.
- Les RuD propose de réaménager le club House au niveau du bar et des rangements et meuble sous évier par un des membres du club (artisan) ; en contrepartie d'une subvention versée par la Commune.
- AG du Foot en présence de Mr Jacquinet (Conseiller Départemental) : l'aménagement d'un terrain tous temps sur Dienville serait l'idéal. La Commune pourrait se positionner sur ce dossier sachant qu'une subvention de 50% serait octroyée par le département ainsi qu'une subvention de la FFF. A étudier.
- Un 1^{er} devis a estimé à environ 720€ les pièces du tracteur tondeuse à changer ; d'autres devis ont été demandés ainsi que pour les pneus du tracteur.

 **Magalie AGRAPART :**

- Etat des trottoirs et des caniveaux : les mauvaises herbes envahissent les trottoirs ; étant donné que les produits de traitement sont interdits, il faut étudier d'autres solutions.
- La descente à gauche du pont est à nettoyer.

 **Mélisandre COQUIN :**

- Le réseau 4G n'est pas aussi efficace depuis quelque temps. Le Maire va prendre contact avec les opérateurs.

 **Nathalie TABOURET :**

- Le chemin communal à côté du 64 rue du Fossé est à nettoyer.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.
Fait à DIENVILLE, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Claude LARGE

